

1447 : Nicolas Queyré, sénéchal de Montaigu, contre Jean III Harpedane

(© [Montaigu en Vendée](#))

Dans le faubourg Saint-Jacques de Montaigu, sous le crépi qui en masque les façades, le bâtiment sud de la "cour de la poterie", avec ses restes de pigeonnier, sa cave voûtée, son escalier de pierre, vestiges de porte en plein cintre, remonte au moins au milieu du XV^e siècle. C'est une des rares constructions de l'époque médiévale, en dehors du château et des fortifications de la ville, y existant encore au début du XXI^e siècle. Autour de 1450, c'était la demeure de Nicolas Queyré, sénéchal du seigneur de Montaigu, alors Jean III Harpedane (1408-1462). Nicolas Queyré est quasiment le seul des habitants du Montaigu de cette époque, sur la vie duquel on ait des renseignements détaillés, et dont on puisse reconstituer une descendance continue du XV^e siècle jusqu'au début du XXI^e siècle¹. Ceci mis à part les Belleville-Harpedane, seigneurs du lieu, et compte tenu que la connaissance que l'on a des nombreux personnages cités dans le procès de février 1411 opposant Jean II Harpedane aux habitants de Montaigu en révolte contre lui, se limite pratiquement à leurs noms.

Nicolas Queyré était originaire de Salidieu, de Bessay près de Mareuil-sur-Lay, un domaine qui avait été acquis par la famille Queyré autour de 1413, probablement par la génération précédente. C'était un fief dépendant indirectement des Harpedane de Montaigu, qui étaient aussi possessionnés



*La demeure des Queyré à "Salidieu", sur Bessay près de Mareuil-sur-Lay :
- deux des salles principales à l'étage et au rez-de-chaussée, vers 2000 (photos Pilastre) ;
- la façade est du logis et l'intérieur de la chapelle, en 2018.*

sur Saint-Hilaire-le-Vouhis. Nicolas Queyré avait un frère Jean, héritier de Salidieu² et qui fut recteur (curé) de Bois-de-Céné, ainsi que trois sœurs, Marguerite, Perrote et Denise. Il était marié avec Jovine (Jeanne) La Bretonne, dont il n'eut pas de postérité.

¹ En dehors des minutes du Parlement de Paris conservées aux Archives nationales et citées plus loin, les sources renseignant sur Nicolas Queyré sont constituées par les *Archives seigneuriales de Salidieu* (Arch, dép. de la Vendée : 1 Num 436/1 à 69).

² Raigniac (Guy de), "Vieux logis vendéens : Salidieu en Bessay", *Revue du Bas-Poitou*, 1968, p. 247-263.

L'affaire Jean III Harpedane contre son sénéchal Nicolas Queyré

Les registres du Parlement de Paris conservées aux Archives nationales³, contiennent des actes du procès qui opposa, en février 1447, Jean III Harpedane, seigneur de Montaigu, à son sénéchal Nicolas Queyré. Ce procès confirme ce que l'on peut connaître du caractère difficile du premier, et donne de nombreux renseignements sur le second et sur des détails de la vie à Montaigu et sur certains de ses habitants à cette époque.

Voici le compte rendu qu'en fit Paul Guérin en 1900, dans *les Archives historiques du Poitou*, tome 29, p. 44-52 :

Le 28 février 1447 n.s.⁴, fut plaidée au Parlement une autre affaire criminelle entre Jean de Belleville et Nicolas Queyré, son sénéchal à Montaigu. Celui-ci se dit noble, clerc, licencié ès-lois, ayant longtemps pratiqué en Poitou, marié à Montaigu, où il a toujours exercé son office au profit du seigneur et des habitants.

Souvent il avait fait des prêts d'argent audit seigneur de Belleville. Celui-ci devant aller à Bourges pour un procès qu'il y avait contre l'évêque de Luçon, à cause de quatre bonnes cures qu'il désirait faire unir à sa chapelle de Montaigu⁵, il voulut encore emprunter à son sénéchal une somme importante. Queyré refusa et fut emprisonné, puis relâché à la requête de sa femme. Mais Belleville ayant perdu son procès, il accusa le sénéchal d'en être cause, sous prétexte que son frère était vicaire de l'évêque de Luçon, et jura qu'il se vengerait et lui ferait payer tous les dépens, qu'il estimait à 500 écus. Le 9 janvier 1446 n.s., il fit équiper et mettre en embuscade à la porte Jaillet de Montaigu⁶ deux de ses serviteurs, les nommés Fredaine et Hurtebise⁷, "qui sont gens bannis", et au moment où Nicolas entra en ville, ceux-ci se saisirent de lui et le menèrent en prison. Les amis de Queyré requièrent Jean Macaire, alors sénéchal de Belleville⁸, de faire mettre son collègue en liberté, puisqu'il n'y avait point d'information contre lui. Ce dernier n'osa rien faire sans en référer à Jean de Belleville, qui déclara que son prisonnier ne serait pas délivré avant d'avoir payé les 500 écus.

Jean Chèvredent, procureur du roi en Poitou⁹, fut envoyé à Montaigu pour exécuter un mandement du sénéchal de Poitou, ordonnant de lui remettre le prisonnier ; Belleville fit fermer les portes de la ville et dit "qu'il fallait gecter en la rivière telz ribaulx qui apportaient telles lettres".

[...]¹⁰

Ayant exposé ces faits à la cour, l'avocat de Nicolas Queyré conclut par une requête de renvoi devant le sénéchal de Poitou. De son côté, Jean de Belleville répliqua que Queyré avait commis, dans l'exercice de sa charge de sénéchal, quantité de prévarications et d'abus de pouvoir, motivant

³ Actes du Parlement de Paris (Archives Nationales : X^{2a} 24, aux 27 et 28 février 1447 n.s.).

⁴ En France et jusqu'en 1564, l'année débutait avec le jour de Pâques (fête célébrée cette année-là le 11 avril 1447). Le procès eut donc lieu le 28 février 1446 (vieux style) et 1447 (nouveau style)... selon Paul Guérin.

⁵ La chapelle du château de Montaigu, enfeu des anciens seigneurs du lieu, où Jean III Harpedane avait fondé et établi son "*chapitre collégial Saint-Maurice*" sept ans plus tôt, en 1438.

⁶ La "*porte Jaillet*" correspond à la porte Saint-Jacques par laquelle, venant de sa demeure, Nicolas Queyré entra dans la ville de Montaigu. Près de six siècles plus tard il en reste le nom du "*pont Jarlet*" qui lui était voisin. Le bastion que Louis XI édifia en 1481 la fit disparaître, mais des fouilles faites en 2016 en remis passagèrement au jour quelques vestiges.

⁷ "*Hurtebise*" était le surnom de Jean de Longpré, arbalétrier du seigneur de Montaigu, qui eut à plusieurs reprises maille à partir avec la justice, mais qui avait bénéficié en août 1446 de "*lettres d'abolition*" supprimant les peines auxquelles il avait été condamné.

⁸ Au début du XIII^e siècle, les seigneurs de Montaigu étaient devenus par mariage seigneurs de Belleville, et à ce titre, ils y nommaient les sénéchaux seigneuriaux, comme ils nommaient aussi ceux de Montaigu.

⁹ "*Il y a eu des grands sénéchaux en Poitou dès l'an 1177 : le sénéchal rendait la justice dans toute la province par lui ou ses lieutenants; ils connaissaient par appel, des jugements rendus dans les juridictions inférieures. [...] Le roi Charles VII créa, par son édit de 1436, un siège royal et sénéchaussée à Poitiers*" (Antoine-René-Hyacinthe Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, éd. 1840, tome 3, p. 435), la prévôté, justice de la ville de Poitiers, y fut réunie. Entre 1441 et 1450, le grand sénéchal du Poitou était Pierre de Brezé, seigneur de Varenne et de Brissac.

¹⁰ Ellipse dans le compte rendu de Paul Guérin : suite aux diverses démarches effectuées par les amis de Nicolas Queyré, le différend qui l'opposait à Jean III Harpedane finit par donner lieu devant le Parlement de Paris au procès qui est l'objet de ce compte rendu.

suffisamment son emprisonnement. Nous ne suivrons pas l'avocat dans l'exposé détaillé qu'il fit de ces délits. Le procureur du roi au Parlement ajouta que le seigneur de Belleville avait nommé Queyré son sénéchal à Montaigu moyennant une grande somme d'argent, et que ce dernier tombait sous le coup de la loi contre le *péculat*¹¹. A la suite de ces plaidoiries, la cour décida qu'elle examinerait les informations et jugerait s'il y avait lieu de renvoyer la cause au sénéchal de Poitou³.

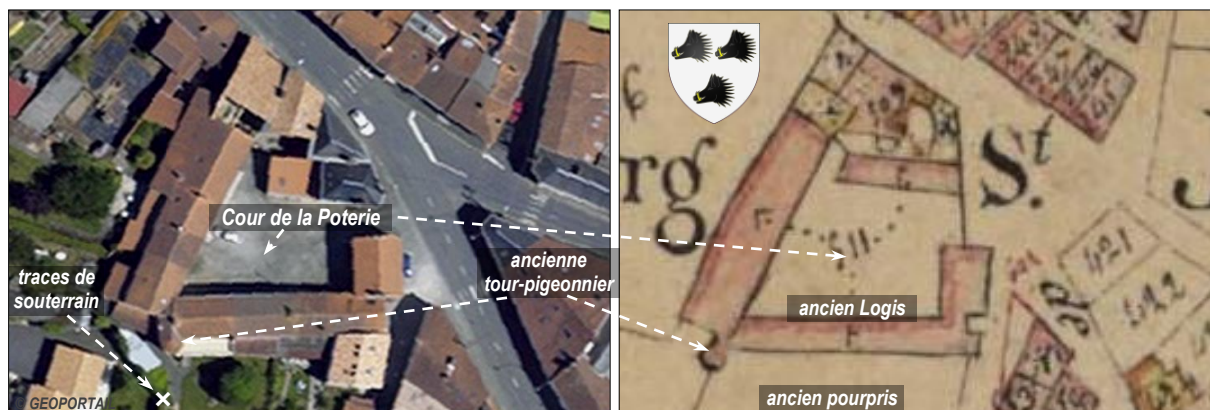
Ce qui fut fait sans doute, car on ne retrouve plus trace de cette affaire au Parlement.

La postérité de Nicolas Queyré jusqu'au début du XXI^e siècle, à Montaigu et ailleurs

On retrouve dans ce procès, un parmi une multitude d'autres qu'il soutint, l'esprit chicanier que Jean III Harpedane avait hérité de son père. Il mourut quinze ans plus tard, bien avant son sénéchal, toujours à Montaigu et qui disparut entre juin 1485 et février 1493, date à laquelle sa veuve, Jeanne La Bretonne, apparaît en tant que telle dans une citation devant la cour du sénéchal de Poitou¹².

En 1464, Jean Queyré établit dans sa demeure de Salidieu une modeste chapelle existant encore au début du XXI^e siècle. Il mourra l'année suivante, après avoir rédigé le 8 mai un long testament¹³ où entre autres legs on voit "*une maison et un verger sis à Poitiers au bourg Saint-Paul*" et des "*livres de droit canon et de droit civil qui devront être remis à tout membre de sa famille capable de faire ses études universitaires*", son frère, Nicolas Queyré, étant son exécuteur testamentaire. Le 9 janvier 1484, ce dernier faisait une donation "*pour accomplissement du testament de feu Jean Queyré*" en faveur de sa petite-nièce Aliénor, fille de Mathurin Cantaud, fils de sa sœur Marguerite, mariée en 1479 avec Louis Prévost, d'une famille dont les ancêtres sont réputés remonter au début du XI^e siècle.

Trois siècles plus tard, l'ancienne demeure de Nicolas Queyré à Montaigu (et une petite borderie voisine) était la propriété des Prévost de la Boutetière, de Luçon. Dans la deuxième moitié des années 1790, elle fut achetée comme bien national par un maçon et important spéculateur nantais Gillaizeau. Après plusieurs reventes, elle devint en 1810 la propriété de René Pèlerin qui, avec sa nombreuse famille, y tint pendant peu de temps "*l'auberge du Pélican*", puis en 1817, les frères René et Jean Chenoir, potiers au village de la Maison Neuve de Boufféré, l'acquirent et y établirent leur activité¹⁴, à laquelle elle doit son nom actuel.



L'ancienne demeure de Nicolas Queyré, faubourg Saint-Jacques de Montaigu (environ 100 x 70 m) et le blason des Prévost de la Boutetière, ses propriétaires durant trois siècles.

Après la Révolution, les Prévost de la Boutetière, héritiers de Nicolas Queyré, revinrent d'émigration. Ils s'installèrent à Faymoreau. L'un d'entre eux fit partie des zouaves pontificaux, en Italie, puis en 1870, à la tête des mobiles de la Vendée il combattit les armées prussiennes au cours du siège de Paris ; les graves blessures qu'il y reçut entraînèrent sa mort quelques temps plus tard.

Au début du XXI^e siècle, le nom des Prévost de la Boutetière est voie de disparition.

¹¹ En droit pénal, le "*péculat*" est une malversation consistant en des soustractions ou des détournements de fonds publics ou de biens de l'État par un dépositaire ou comptable public.

¹² *Archives seigneuriales de Salidieu* (Arch, dép. de la Vendée : 1 Num 436/28 et 25).

¹³ *Archives seigneuriales de Salidieu* (Arch, dép. de la Vendée : 1 Num 436/63).

¹⁴ Minute notariale de Pierre Charrier, 15 octobre 1817 (archives privées).